

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **deuxième jour de février 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire suppléant, formant quorum.  
Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

**04-02-021**      **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 12 janvier 2004 et du 23 janvier 2004.

ADOPTÉE

**04-02-022**      **Nomination maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseiller Gilles Fortier, soit nommée maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**04-02-023**      **Avis du président d'élection**

Le président d'élection donne avis qu'il fixe au 25 avril 2004 le jour du scrutin pour l'élection partielle au poste de maire.

**04-02-024**      **Demande pour faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit procéder à la tenue d'une élection partielle au poste de maire;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire faire l'essai d'un mécanisme de votation électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville

demande au Ministre des Affaires municipales et de la Métropole ainsi qu'au Directeur général des Élections de procéder à la tenue d'une élection selon un mécanisme électronique Votex de la compagnie TM Technologies.

QUE le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer avec le Ministre des Affaires municipales et le Directeur général des Élections, une entente décrivant le mode d'élection qui sera mis à l'essai par la Ville de Princeville pour la tenue de l'élection partielle que doit tenir la municipalité.

ADOPTÉE

04-02-025

**Avis de motion – Règlement concernant la division du territoire municipal en districts électoraux**

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux.

04-02-026

**Ratification des chèques**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds immobilisation :**

- En date du 12 janvier 2004	
- no 4CH200004	36 238.72 \$
- En date du 23 janvier 2004	
- no 4CH200005	159 035.25 \$

**Fonds d'administration :**

- En date du 13 janvier 2004	
- nos 4CH000112 & 4CH000113	10 678.91 \$
- En date du 21 janvier 2004	
- nos 4CH000114 à 4CH000130	40 252.69 \$
- En date du 28 janvier 2004	
- nos 4CH000131 & 4CH000132	14 797.25 \$

- temps supplémentaire des périodes 200402 à 200405

ADOPTÉE

04-02-027

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 30 janvier 2004	
- nos 4CH000133 à 4CH000237	339 265.79 \$

**Fonds immobilisation :**

- En date du 30 janvier 2004	
- nos 4CH200006 & 4CH200007	22 088.30 \$

ADOPTÉE

04-02-028

**Départ d'un pompier**

ATTENDU le rapport du directeur du service des incendies relativement à la démission d'un pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Patrick Fortier, pompier volontaire de la Ville de Princeville;

QUE ce conseil accepte la démission exprimée par Monsieur Fortier et qu'une lettre de remerciements lui soit adressée pour exprimer notre gratitude pour les services rendus.

ADOPTÉE

04-02-029

**Ramonage de cheminée - 2004**

ATTENDU l'offre de services présentée par la compagnie Ramoneur Bois-Francis inc. pour effectuer le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de nommer la compagnie Ramoneur Bois-Francis inc. pour procéder au ramonage des cheminées situées sur le territoire de la Ville de Princeville au cours de l'année 2004 selon les tarifs suivants :

- Ramonage, inspection et cueillette des cendres 30 \$
- Inspection de la cheminée et des tuyaux et  
cueillette des cendres 15 \$

A compter du 31 octobre 2004, ces prix seront doublés.

ADOPTÉE

04-02-030

**Entente avec le ministère des Transports**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à la réalisation de travaux de voirie sur la rue St-Jean-Baptiste Nord;

ATTENDU QUE la presque totalité des travaux faisant l'objet d'une entente avec le ministère des Transports du Québec sont réalisés en conformité avec les directives de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve les travaux réalisés sur la rue St-Jean-Baptiste Nord à l'intersection St-Jacques jusqu'à l'intersection Demers.

QU'une copie de l'approbation des travaux soit transmise au ministère des Transports du Québec pour recevoir l'aide financière consentie relativement aux travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste Nord.

ADOPTÉE

04-02-031

**Congrès COMBEQ**

Sur une proposition, du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Carignan, directeur de l'aménagement, l'urbanisme et de l'environnement à participer au Congrès de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui aura lieu à Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe en avril 2004. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et la subsistance.

ADOPTÉE

04-02-032

**Liaison de la géomatique avec le module informatique de permis**

ATTENDU QU'il serait utile pour le service d'urbanisme qu'à partir du logiciel de permis on puisse accéder à la cartographie informatisée (géomatique);

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de demander à la MRC de l'Érable, conceptrice de la géomatique pour la Ville de Princeville, de fournir les informations nécessaires à PG Systèmes d'information afin que ces derniers puissent vérifier la compatibilité avec le logiciel du Gestionnaire municipal des permis.

ADOPTÉE

04-02-033

**Vente d'un terrain résidentiel – 280 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Pauline Héon et Michel Lajoie le lot 247-1-P, et devant porter le numéro 247-1-169, (280 Fréchette) pour le prix de 15 000 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**Messages de sympathies** – Transmis à la famille Carignan - Classés.

**10<sup>e</sup> Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville** – Remerciements.

**Concours solistes et petits ensembles de Victoriaville** – Demande refusée.

04-02-034

**Bourses du civisme – Finissants – Ecole Ste-Marie**

CONSIDÉRANT la demande pour l'attribution de bourses du civisme présentée par la direction de l'École Ste-Marie de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'attribuer un montant de 250 \$ à l'École Ste-Marie de Princeville pour remettre en guise de reconnaissance aux élèves qui se seront distingués par leur savoir-vivre et leur civisme au cours de la présente année scolaire.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**04-02-035**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juare, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière